

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 6 juillet 2023

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Convocation : 30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Prigent C. - Rigutto E. - Roux C. - Tournillac C.

Absents représentés : Rebucini C. représenté par Noel F.
Roux C. représenté par Jeambenoit E.
Ticky Monekosso H. représentée par Le Carff C.
Tournillac C. représentée par Jouhaud L.

Secrétaire de Séance : Rigutto Emilien

Délibération : 2023-032

Objet : Constitution de la commission d'Appel d'Offre.

Le Conseil Municipal est chargé d'établir le nombre de commissions, leurs missions, le nombre de membres pour chacune d'entre elles ainsi que la durée de celles-ci.

Il est rappelé que conformément à la loi, le Maire est Président de droit de toutes les commissions mises en place par le Conseil Municipal.

Il convient de procéder à la nomination des membres.

Vu l'article L.1414-2 et L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant le nombre de membres devant statuer au sein de la commission d'Appel d'Offre,

Considérant que pour une commune de moins de 1 000 habitants il convient de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Vu les élections partielles qui se sont déroulées le 11 et 18 juin 2023 ;

Vu l'élection du Maire et des Adjoints qui s'est déroulée le 27 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de réexaminer la présente commission.

Comme le prévoit L.2121-21, il est procédé au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, a élu,

COMMISSION APPEL D'OFFRE		6 membres
Nom	Prénom	Fonction
ROUX	Claude	Titulaire
PRIGENT	Christophe	Titulaire
BORNARD	Jean	Titulaire
JOUHAUD	Lucie	Suppléante
NOEL	Fleury	Suppléant
RIGUTTO	Emilien	Suppléant

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 11 juillet 2023.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

La Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Emilien RIGUTTO